



Communiqué  
Pour diffusion immédiate

## La pensée magique a ses limites...

**Saint-Hyacinthe, le 22 octobre 2014** : Les deux regroupements d'associations de personnes handicapées de la Montérégie croient que la méga réforme proposée par le projet de loi 10 du ministre Gaétan Barrette aura des impacts négatifs sur les services aux personnes handicapées et à leurs familles.

C'est en Montérégie qu'on retrouvera la plus grosse structure au Québec. Le ministre entend fusionner 19 établissements dont 11 centres de santé et de services sociaux comportant plusieurs hôpitaux, des centres d'hébergement de soins de longue durée, six centres de réadaptation et un centre jeunesse. Ces établissements aux missions extrêmement différentes, seront regroupés sous un seul conseil d'administration, imputable pour l'ensemble de notre vaste et peuplée région (1.5 Million d'habitants). Cela nous semble un non sens.

Le ministre se donne un pouvoir excessif et crée en Montérégie une mégastructure qui va inévitablement éloigner les services de la population et qui risque d'alourdir la bureaucratie au détriment des personnes.

Tandis que la plupart des systèmes de santé occidentaux tentent plutôt une décentralisation, au Québec le ministre de la santé et des services sociaux centralise et enlève du pouvoir démocratique. Il diminue la participation citoyenne en abolissant les conseils d'administration. Le citoyen se retrouve très loin pour influencer les décisions et les usagers n'auront plus leur mot à dire dans le réseau. Que vaudra la voix de 1 citoyen ou usager sur 1,500,000 ? La capacité des communautés locales à agir sur elles-mêmes et à définir leurs priorités est sérieusement compromise.

Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que de regrouper dans un grand ensemble plusieurs entités entraînent inmanquablement un phénomène de vases communicants mettant plus souvent en péril les services sociaux que les services hospitaliers. L'accent est donc mis sur le curatif médical au détriment de la promotion de la santé, de la prévention et des services sociaux, ce qui semble d'ailleurs évident par la constitution des prochains conseils d'administration.

La réforme de Monsieur Couillard créant la structure CSSS il y a dix ans n'a toujours pas fait ses preuves et a relégué au second plan plusieurs services offerts à l'externe du milieu hospitalier et dont les personnes handicapées et leurs familles ont le plus souvent besoin. En voici quelques exemples : le soutien à domicile, le soutien aux familles et aux proches aidants, le support psychosocial qui sont déjà depuis quelques années des programmes ou des mesures déficitaires. (Rapport du protecteur du citoyen 2012-13).

Au cours des prochaines années, l'attention du réseau tout entier sera portée sur les structures, ce qui risque de créer des temps d'attente encore plus importants que ceux auxquels nos familles sont déjà confrontées actuellement.

Dans un contexte d'austérité, de compressions, d'évaluation de programmes, ce projet de loi vient en rajouter en faisant miroiter des économies substantielles de 220 millions par année, en faisant croire à la population qu'il y aura moins de bureaucratie et plus de soins. Nous craignons plutôt que les objectifs financiers prendront le dessus au détriment d'une réponse plus adéquate aux besoins de la population.

Un tel changement radical de structure est un très grand risque qui ne donnera probablement pas les résultats promis ...La pensée magique a ses limites...

Le groupement des associations des personnes handicapées de la Rive Sud de Montréal (GAPHRSM) et le groupement des associations des personnes handicapées du Richelieu Yamaska (GAPHRY) comptent 49 organismes membre en Montérégie et ont pour mission de faire la promotion des intérêts et la défense collective des droits des personnes handicapées et leurs familles.

**Sources :**

Pauline Couture  
GAPHRSM 450- 923-1548

Marie Montplaisir  
GAPHRY 450- 771-1002